

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 1^{er} février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat et fixant les dates et le lieu des épreuves

NOR : TRED1902222A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 1^{er} février 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Ce concours s'adresse aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et établissements publics qui en dépendent y compris ceux énumérés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux militaires, magistrats et agents des organisations internationales intergouvernementales en fonction de la date de clôture des inscriptions et comptant au 1^{er} janvier 2019 quatre années de services publics.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 11 février 2019 et la date de clôture est prévue le 11 mars 2019 (le cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur.

Pour tous renseignements, les candidates et candidats peuvent s'adresser à l'Institut national de l'information géographique et forestière, DRH, service recrutement-emploi-formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-83-96, courriel sref@ign.fr).

Le nombre de places offertes au concours est fixé à 2.

Les dates et le lieu des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

- épreuves écrites : 26, 27 mars 2019 ;
- épreuve orale : 28 mars 2019,

dans les locaux de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG), situés 6 et 8, avenue Blaise-Pascal, cité Descartes, 77455 Marne-la-Vallée.